

CALENDRIER DES TRAVAUX

Phase 1

SEPTEMBRE 2010 À MAI 2011

Construction d'un échangeur (rond-point)
entre la RD15 et la Durance



Phase 2

AVRIL 2011 À DÉCEMBRE 2012

Construction du nouveau pont



Phase 3

MAI 2012 À NOVEMBRE 2013

Aménagement des berges



Phase 4

OCTOBRE 2012 À AVRIL 2013

Réalisation des raccordements à l'ouvrage



Phase 5

OCTOBRE 2012 À OCTOBRE 2013

Aménagements paysagers



Phase 6

AVRIL 2013 À OCTOBRE 2013

Démolition de l'ancien pont



UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL

La Durance : une richesse et un enjeu environnemental essentiels

- ▶ La faune et la flore ont un rôle fonctionnel de corridor écologique, zone de refuge et de brassage d'espèces méditerranéennes et montagnardes
- ▶ De nombreuses espèces protégées ont été recensées sur le site d'étude, dont 16 avifaunistiques : Aigrette garzette, Milan noir, Petit gravelot, chiroptère...

Un chantier propre, un ouvrage durable

- ▶ Réalisation d'une étude d'impact et d'inventaires naturalistes exhaustifs
- ▶ Instauration d'un comité de suivi de la faune et la flore
- ▶ Désignation de coordonnateurs environnement sur le chantier
- ▶ Réduction maximale des terrassements et de la circulation des engins dans le lit de la Durance
- ▶ Calage du planning de travaux sur les périodes les moins sensibles pour la faune
- ▶ Limitation des zones de défrichement
- ▶ Mise en place de bassins de traitement des eaux
- ▶ Mise en place d'un Plan Alerte Pollution
- ▶ Suppression de l'éclairage du pont et création d'écrans latéraux pour préserver les chauves-souris
- ▶ Restauration paysagère après travaux en faveur des espèces faunistiques
- ▶ Remise en état de la ripisylve après travaux



LA FAUNE ET LA FLORE

Quelques unes des espèces protégées sur site

L'avifaune est assez classique pour cette portion de basse Durance. Il en est de même pour les amphibiens, les reptiles et les mammifères. L'essentiel des enjeux porte sur les chiroptères et sur la ripisylve. Dans le cas présent, cet habitat joue vraisemblablement un rôle d'abri pour les animaux, mais aussi un site d'alimentation et de corridors.

On note également la présence de plusieurs stations d'Agrion de mercure (ci-contre). On recense 2 espèces végétales protégées (Petite massette et Laîche faux-souchet). Ces espèces inféodées aux milieux humides sont le témoin d'un bon fonctionnement hydrique du cours d'eau.

Les périodes de travaux préservent la faune et la flore et sont autorisées sous certaines conditions et hors périodes de nidification des oiseaux et de frai des poissons, essentiellement du mois de mai au mois d'octobre.



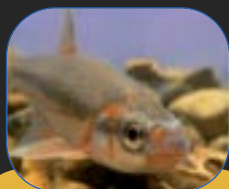
Murin de Capaccini

Par mesure de protection des chiroptères, le projet d'éclairage du nouveau pont est abandonné au profit d'un balisage spécifique et adapté à l'espèce (écrans latéraux) l'incitant à passer sous le pont.



Aigrette garzette

Petit gravelot



Blageon (espèce visée à l'annexe II de la directive Habitat). Pendant les travaux, le recours à la pêche électrique, permettant de déplacer les poissons, peut être utilisé en cas de modification des écoulements en rive gauche

Présence d'une famille de castor d'Europe installée en marge du périmètre d'étude



Milan noir



Conseil général des Bouches-du-Rhône
Direction des routes
Hôtel du Département
52, avenue de Saint Just - 13256 Marseille cedex 20

RD 556

Le nouveau pont sur la Durance

entre Meyrargues et Pertuis
2010-2013



cg13.fr

**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Fruit de l'action conjuguée du Conseil général des Bouches-du-Rhône, du Conseil général de Vaucluse et de la Région PACA, le nouveau pont qui franchit la Durance pour relier les communes de Meyrargues et de Pertuis est un équipement exemplaire en terme de sécurité routière et d'environnement.

Jean-Noël Guérini
Président du Conseil général
Sénateur des Bouches-du-Rhône

PONT ACTUEL INADAPTÉ



Un trafic de l'ordre de 30 000 véhicules par jour en constante augmentation dont 7% de poids lourds aux heures de pointe

- Le pont actuel qui relie Meyrargues à Pertuis est inadapté au trafic.
- La zone est exposée à des inondations importantes liées aux crues de la Durance.



Niveau de la crue centennale

3 crues avoisinant les 5 000m³/s : 1843, 1882, 1886

Niveau de la crue de février 1994 : 2900 m³/s

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône a inscrit les travaux d'aménagement de l'ouvrage parmi les opérations structurantes prioritaires. Ce projet prend en compte des paramètres de sécurité de circulation, de contraintes hydrauliques en prévention de crue centennale, d'amélioration des conditions d'écoulement de la Durance et de préservation de l'environnement sur ce site protégé du Val de Durance.

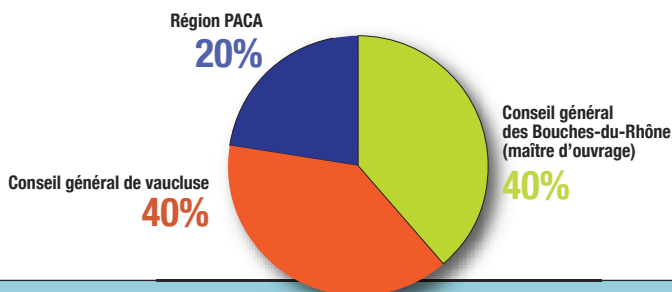
AMÉNAGEMENT DU SITE



- ▶ Aménagement de la RD 556 en 2 X 2 voies entre le pont et l'A 51
- ▶ Création d'un carrefour giratoire entre la RD 556 et l'A 51
- ▶ Aménagement à 2 X 1 voie entre le carrefour de l'autoroute et de la RD 15
- ▶ Construction d'un nouveau pont
- ▶ Déconstruction de l'ancien ouvrage
- ▶ Elargissement de 200 à 250 mètres des berges de la Durance.

Financement

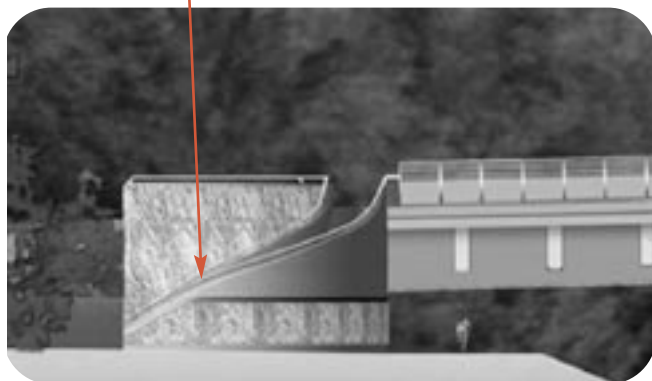
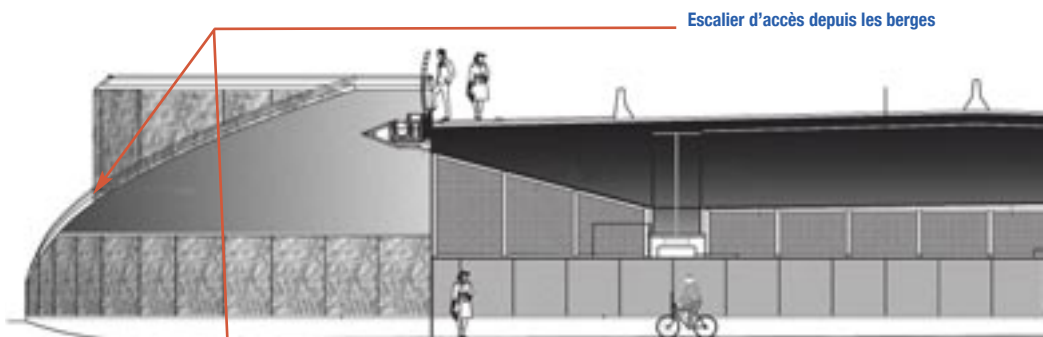
Montant des travaux : 22 millions d'euros

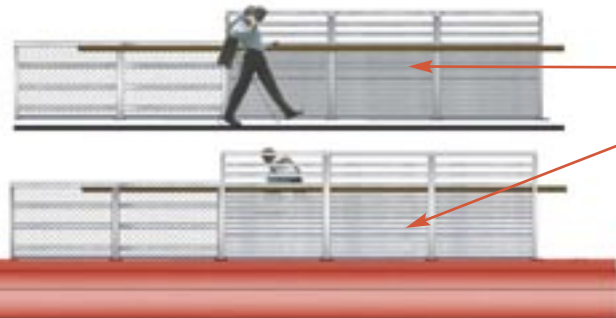
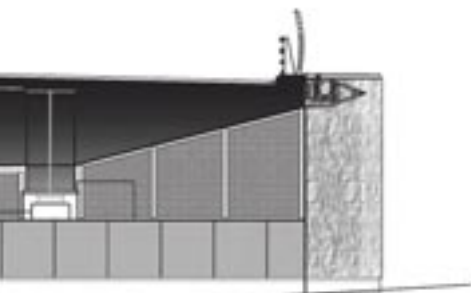
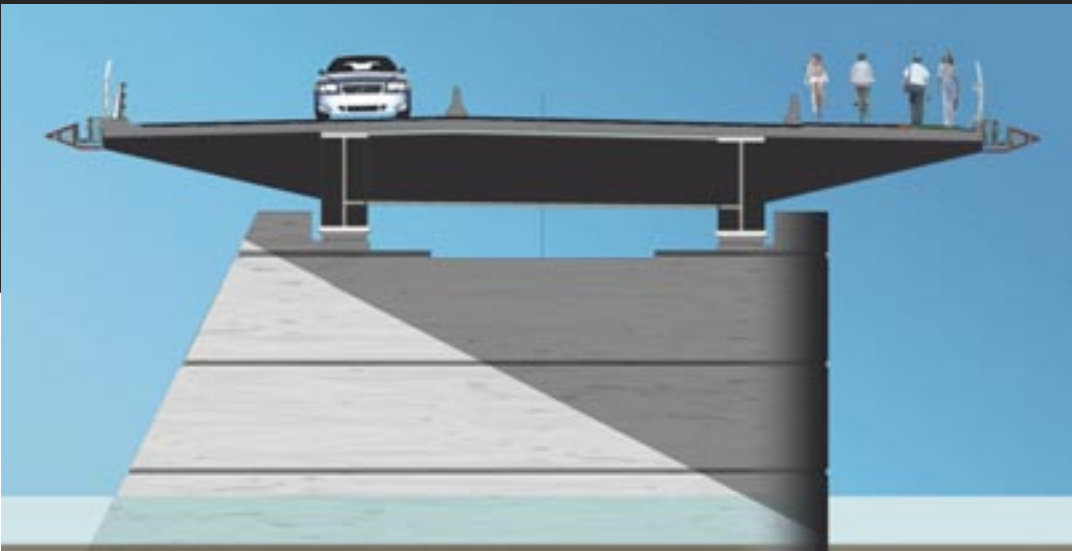


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Ouvrage d'art hydraulique, mixte acier et béton,
- Bipoutre 4 travées avec 2 x 2 voies,
- Piste cyclable bidirectionnelle et une voie piétonne avec points de vue

L'ancien pont sera détruit après l'ouverture du nouveau pont à la circulation.





Afin de réduire les impacts de l'infrastructure sur les chauves-souris : mise en place d'écrans qui masquent les feux des véhicules mais qui laissent passer le regard des piétons.

Un balisage spécifique et adapté aux chauves-souris (écrans latéraux) les incitent à passer sous le pont.

